

Info Marne

« Il n'est pire esclave que celui qui consent à sa propre servitude »

SOMMAIRE (cliquez sur l'article)

Édito : 8 mars - l'égalité ne se décrète pas, elle se conquiert.....	1
8 mars : les initiatives dans la Marne	2
Saint-Martin-sur-le-Pré : SCAPEST - Du rifi avec les collabos.....	2
Pôle déchets Est du Grand Reims : un mouvement de grève victorieux	2
Sainte-Menehould – ALBÉA : Augmenter les salaires !	3
Reims : Grève dans le secteur social Rassemblement mardi 10 mars	3
Reims : Vendanges de la honte 2023 : peine confirmée en appel pour la traite d'êtres humains	4
Crise ouverte entre la FNAF et l'Intersyndicat CGT du Champagne.....	4
Douai : Jean-Paul DELESCAUT relaxé.....	5
Ruptures conventionnelles, CPF : quand le patronat, le gouvernement et certains syndicats organisent la régression sociale	5

Édito : 8 mars - l'égalité ne se décrète pas, elle se conquiert



Le 8 mars n'est ni une fête, ni une simple date symbolique. C'est une journée internationale de lutte pour les droits des femmes, ancrée dans l'histoire des combats sociaux et syndicaux. En 2026, comme hier, les inégalités persistent et le monde du travail en est l'un des principaux terrains.

Les femmes représentent aujourd'hui une part essentielle du salariat, pourtant elles continuent de subir des salaires plus bas, des carrières hachées, des temps partiels imposés, une précarité accrue et une exposition plus forte aux violences sexistes et sexuelles. À travail égal, salaire inégal. À compétences égales, reconnaissance inégale. Ces injustices ne sont pas des fatalités : elles sont le résultat de choix politiques et patronaux.

Pour la CGT, l'égalité professionnelle, salariale et sociale est une exigence immédiate. Elle passe par des augmentations de salaires, la revalorisation des métiers féminisés, la fin des temps partiels contraints, un véritable droit à la conciliation vie professionnelle / vie personnelle, et des moyens réels pour prévenir et sanctionner les violences sexistes et sexuelles au travail.

Les réformes successives, notamment sur les retraites et la protection sociale, pénalisent d'abord les femmes. Travailler plus longtemps avec des carrières discontinues, c'est accepter une double peine. La CGT refuse cette logique d'injustice et revendique des droits nouveaux, construits sur la solidarité et l'égalité.

Le 8 mars est une journée de mobilisation, de grève, de rassemblements et d'actions. C'est l'occasion de rappeler que les droits des femmes font progresser toute la société. Quand les femmes gagnent des droits, ce sont tous les travailleurs et travailleuses qui avancent.

Ensemble, continuons à faire du 8 mars une journée de lutte, aujourd'hui et toute l'année.

L'égalité n'attend pas.

Ghislain BRIDE, Secrétaire Général de l'Union Départementale CGT de la Marne



6 mars 2026
#138

**Union Départementale
des syndicats CGT de la Marne**

15, boulevard de la Paix
BP 11215

51058 Reims Cedex

Tél. 03 26 88 23 04

udcgt51@laposte.net

www.udcgt51.fr

SCANNEZ
le QR code pour
télécharger
l'application de
l'UD CGT 51



cgt cgt.fr/8mars2026

**Les femmes
gagnent en
moyenne 22 %
de moins que
les hommes**



En équivalent temps plein :
- 19 % de moins que les hommes
dans la fonction publique
hospitalière
- 12 % de moins dans la fonction
publique d'État
- 7 % de moins dans la fonction
publique territoriale

**80 % des emplois
à temps partiel
sont occupés
par des femmes**



**80 % des personnes en
situation de pauvreté
tout en ayant un emploi
sont des femmes**

Le passage à temps partiel
après une naissance est
10 fois plus fréquent
pour les mères que pour les pères



**95 % des secrétaires
sont des femmes,
94 % des aides à domicile,
90 % des aides-soignantes...**

**62 % des cadres
du secteur privé
sont des hommes**



**6 personnes sur 10
au Smic
sont des
femmes**



L'écart de revenu du travail
entre les hommes et les
femmes est de 30 %
en incluant les personnes
qui ne sont pas en emploi



Les femmes perçoivent
une pension de retraite
inférieure de 38 %
à celle des hommes

8 mars :

Les initiatives dans la Marne

EPERNAY

Rassemblement à partir de 15h30 place Hugues Plomb, face à la médiathèque Simone VEIL. Débat, échanges, distribution de tracts et questionnaire sous forme de quizz. Un petit goûter sera offert à tous.



Vitry-le-François

Rassemblement Place d'Armes de 11h à 16h00, distribution de tracts et signature de pétition sous un barnum. Café offert à tous.

Reims

Distribution de tracts, le jeudi 5 mars de 11h30 à 12h30 dans le Centre-ville de Reims

Saint-Martin-sur-le-Pré :

SCAPEST - Du rîfi-fi avec les collabos



Après neuf jours d'une grève exemplaire, le travail a repris le 24 février à la SCAPEST, centrale d'achat des magasins Leclerc du Grand-Est située à Saint-Martin-sur-le Pré et Recy, dans l'agglomération châlonnaise. La direction s'est engagée à ouvrir des discussions sur la mutuelle d'entreprise ainsi que sur les chèques vacances, mais aucun accord n'a été trouvé sur les revendications salariales. En marge de ce mouvement, Mario SANTIN, Secrétaire de l'Union Départementale et témoin actif de cette mobilisation, nous a adressé ce billet d'humeur :

« En pleine campagne municipale, Rudy NAMUR, sourire Colgate et poignée de main prête à l'emploi, est venu serrer la louche aux grévistes de la SCAPEST et, par la même occasion, affirmer son soutien dans ce dur combat contre une direction prête à dégainer le lock-out.

Quelques jours plus tard, de l'autre côté du rideau, le grand patron de la SCAPEST a sorti sa cavalerie, accompagné de sa garde rapprochée : cadres bien dressés, salariés tenus en laisse et intérimaires payés pour l'occasion. Le supplément de figurants était compris dans la mise en scène. Une belle brochette de « jaunes », la queue de la comète en marche : pas tous convaincus, mais tous alignés derrière le directeur, qui lui, gonflé comme un coq de basse-cour, a cru impressionner les grévistes en exhibant son cheptel. Mais, au grand dam de la direction, montrer les muscles n'a pas suffi à intimider les contestataires !

Parmi les moutons, surprise... une colistière de Rudy NAMUR, Madame Mylène PRADEUR, très en verve, très offensive, presque trop zélée en distribuant les encouragements... à la reprise du travail et vite !

Cette casseuse de grève se dit pourtant socialiste. Le slogan de son parti pour les élections municipales est : « Pour Châlons, agissons ensemble ! » Ensemble, oui... mais visiblement pas du même côté de la barricade. Agir au coude à coude avec son patron, voilà une conception du socialisme qui mérite réflexion. On connaissait le grand écart politique, mais pas la contorsion municipale. Quand les discours sont à gauche et les actes à droite, ce n'est pas de la confusion... C'est de la stratégie ! »

Pôle déchets Est du Grand Reims : un mouvement de grève victorieux

Après une perte de plusieurs millions d'euros en 2025, le Grand Reims subit en 2026 une nouvelle chute de ses dotations étatiques représentant une amputation financière équivalente de 25 % de sa masse salariale. Au pôle déchets Est, la hiérarchie a ainsi publiquement reconnu manquer de personnel de manière récurrente.



C'est dans ce contexte que les agents du Pôle déchets Est du Grand Reims découvraient dans leur bannette une note de service faisant passer leurs horaires de 6 h 15 à 5 h 15 du matin. Les agents et encadrants concernés ont immédiatement saisi l'UFICT-CGT qui a aussitôt interpellé l'employeur.

Dans un premier temps l'UFICT-CGT a rencontré la direction des déchets, pour demander le retrait de la note de service. En vain.

Après une décision collective, l'UFICT-CGT a déposé un préavis de grève. Elle a souligné que la mesure de modification des horaires n'avait pas été discutée avec les personnels concernés, ni présentée en Comité Social Territorial et qu'en 2022 les horaires avaient été abaissés de 10 h à 6 h 15 du matin sans qu'aucune évaluation ne soit faite depuis en F3SCT.

La réunion de négociation a permis d'obtenir le retrait de la mesure et un débat sur les conditions de travail, les rémunérations, le management. Dans la foulée, une réunion d'information syndicale en présence de 100 % des agents et encadrants concernés a été organisée. Elle a porté sur le temps de travail, les horaires, les conditions de travail, la santé, l'IFSE insalubrité, l'octroi de vêtements en nombre suffisant et adaptés aux conditions météorologiques, la précarité, le management.

Plusieurs agents ont adhéré à la CGT et à l'UFICT-CGT.

Sainte-Menehould – ALBÉA

Augmenter les salaires !



Depuis le mois d'octobre 2025, la CGT d'ALBÉA Tubes (550 salariés, leader mondial des emballages de produits cosmétiques) demandait l'ouverture des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO). La direction a refusé, préférant démarrer ces négociations en janvier 2026.

La première proposition de la direction, de 0,9 % d'augmentation, est largement inférieure à celle de la plasturgie qui devrait être de 1,8 %.

La CGT quant à elle revendiquait 5 % d'augmentation avec un minimum net de 100 euros, pour prendre en compte la perte de pouvoir d'achat cumulée depuis quatre ans, l'embauche des CDD et des intérimaires formés, ainsi que des mesures spécifiques pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Suite à cette première proposition de la direction, une intersyndicale s'est constituée.

Une première journée de grève, avec piquet de grève, a été organisée le 23 janvier à l'appel de la CGT, puis une distribution de tracts le 8 février au matin, soutenue par l'Union Départementale CGT de la Marne et la Fédération de la chimie, suivie d'une réunion d'information des salariés.

Une nouvelle réunion de négociation est prévue le vendredi 6 mars.

Reims :

Grève dans le secteur social

Rassemblement mardi 10 mars



À l'appel national de la CGT Action sociale et de ses homologues CFDT, FO et SUD, les personnels du secteur social sont appelés à la grève du 8 au 15 mars 2026 autour des revendications suivantes : rémunération, Ségur de la santé, précarité, reconnaissance des diplômes et des qualifications, de la pénibilité et de l'ancienneté.

Un mouvement qui intervient à compter du 8 mars, journée internationale des droits des femmes et qui concerne un secteur d'activité professionnelle particulièrement féminisé, précarisé et sous-rémunéré.

À Reims, l'Union Départementale CGT de la Marne, la CGT de l'Institut Michel FLANDRE, la CGT de la Sauvegarde et d'action éducative de la Marne, la CGT des papillons blancs, la CGT du CCAS et l'UFICT CGT du Grand Reims relaient ce préavis de grève et organisent un rassemblement devant la sous-préfecture de Reims à 10 h, le mardi 10 mars 2026. ([Voir le préavis de grève](#)) ([Lire l'article du Média Social](#))

Reims :

Vendanges de la honte 2023 : *peine confirmée en appel pour la traite d'êtres humains*



Mercredi 4 mars 2026, la Cour d'appel de Reims a rendu sa décision dans l'affaire des « vendanges de la honte » de septembre 2023 à Nesle-le-Repons.

La peine de la gérante de la société ANAVIM, qui fournissait la main d'œuvre, est confirmée : quatre ans de prison, dont deux fermes. Elle est maintenue en détention. La qualification de traite d'être humains est confirmée.

Les deux recruteurs parisiens écopent d'une peine moins lourde et la société CERSEUILLAT de la Gravelle, qui a fait appel au prestataire, est carrément relaxée. Une décision étonnante puisqu'elle semble exonérer les viticulteurs de toute responsabilité sociale, comme s'ils ignoraient tout de cette main d'œuvre qui leur était fournie à si bon marché.

Les 53 vendangeurs, victimes de cette forme d'esclavage moderne toucheront chacun 4 000 € au titre de leur préjudice moral et la Mutualité

Sociale Agricole d'Île de France touchera 315 137 € au titre du préjudice économique.

Prochaine étape de cette affaire : le tribunal de Prud'hommes, afin d'obtenir le paiement des salaires des vendangeurs honteusement exploités. L'union Départementale et l'Intersyndicat CGT du champagne poursuivront le combat aux côtés des vendangeurs pour défendre l'humain contre la logique du profit. ([Voir l'article d'ici](#))

Crise ouverte *entre la FNAF et l'Intersyndicat CGT du Champagne*

Le Secrétaire Général de l'Union Départementale CGT de la Marne, a demandé au bureau confédéral de la CGT d'organiser une rencontre urgente, afin de dénouer la crise qui oppose la FNAF CGT (Fédération CGT de l'agriculture et des activités forestières) à l'Intersyndicat CGT du champagne, et qui s'est cristallisée à l'occasion de l'ouverture du 13^{ème} Congrès de la FNAF à Roquevaire (Bouches-du-Rhône) le 23 février.

Les délégués de l'Intersyndicat CGT du champagne, dûment mandatés, ainsi qu'un camarade représentant les Éleveurs de Champagne, se sont vu interdire l'accès au Congrès et ont été publiquement insultés, qualifiés de « fachos » et de « collabos ». Des insultes particulièrement déplacées quand on connaît l'engagement constant de l'Intersyndicat CGT du champagne aux côtés des saisonniers étrangers et contre les idées d'extrême-droite. L'Union Départementale, qui mène ce combat sans faille à ses côtés, peut en témoigner. Ne s'agissait-il pas plutôt de faire diversion sur les affaires judiciaires qui entachent certains membres de la direction fédérale ?

En tout état de cause, l'Union Départementale CGT de la Marne apporte son soutien à l'Intersyndicat CGT du champagne et appelle à la tenue d'un débat respectueux des règles démocratiques en vigueur à la CGT. ([Lire l'interpellation de Ghislain BRIDE, Secrétaire Général de l'UD CGT 51](#)) ([Voir le site de la CGT du champagne](#))

Douai :

Jean-Paul DELESCAUT relaxé

Le 2 mars 2026, la cour d'appel de Douai a relaxé Jean-Paul DELESCAUT, Secrétaire Général de l'Union Départementale CGT du Nord, poursuivi pour apologie du terrorisme et provocation à la haine antisémite.



Suite à un tract explicatif diffusé le 10 octobre 2023 par l'Union Départementale du Nord, Jean-Paul DELESCAUT et une secrétaire administrative avaient été arrêtés chez eux et menottés devant leurs enfants à 6 h du matin. ([Voir Info Marne n°56 du 29 mars 2024](#))

Condamné en première instance à un an de prison avec sursis, Jean-Paul DELESCAUT a finalement été relaxé par la Cour d'appel de Douai qui considère qu'il n'y avait pas eu d'infraction.

Dénoncer les crimes de guerre à Gaza ou en Cisjordanie et lutter pour la paix n'a évidemment rien à voir avec l'apologie du terrorisme ou l'antisémitisme. ([Lire l'article de Médiapart](#))

Ruptures conventionnelles, CPF :

quand le patronat, le gouvernement et certains syndicats organisent la régression sociale



La future signature sur les ruptures conventionnelles et les nouvelles attaques contre le Compte Personnel de Formation (CPF) constituent une nouvelle offensive contre les droits des travailleurs et

des travailleuses. Derrière le vernis du « dialogue social » et de la lutte contre les soi-disant abus, c'est une politique de casse de nos conquises sociales qui se met en place.

La rupture conventionnelle, outil permettant à des milliers de salariés de quitter un emploi devenu insupportable sans passer par le licenciement ou la démission sèche, est désormais dans le collimateur. En l'alourdissant financièrement et en restreignant l'accès, le gouvernement répond une fois de plus aux exigences du patronat, en premier lieu du MEDEF. Objectif : empêcher les départs choisis, maintenir les salariés sous pression et renforcer le chantage à l'emploi.

Dans le même temps, le CPF est attaqué frontalement. Après avoir individualisé et monétisé la formation, voilà maintenant qu'on impose des restes à charge, qu'on stigmatise les salariés et qu'on remet en cause leur droit à se former. Le CPF, pourtant financé par le travail et les cotisations, est présenté comme un coût, jamais comme un investissement social. Cette logique est inacceptable.

Pour la CGT, ces attaques ne sont ni techniques, ni isolées. Elles s'inscrivent dans une stratégie globale visant à faire payer aux salariés les conséquences des politiques libérales : précarisation du travail, dégradation des conditions de travail, absence de véritables politiques de formation et d'emploi. Plutôt que de s'attaquer aux licenciements boursiers, aux bas salaires et à la pénurie d'emplois de qualité, le gouvernement préfère restreindre les droits.

Nous refusons cette logique de culpabilisation permanente des travailleurs. La liberté de rompre un contrat de travail et le droit à la formation tout au long de la vie sont des piliers de l'émancipation sociale. Les remettre en cause, c'est organiser le recul social et nourrir la colère. La CGT, elle, ne courbe pas l'échine et refuse ces nouvelles régressions sociales. Elle continuera d'organiser les salariés pour imposer d'autres choix : le travail digne, la sécurité sociale et des droits attachés à la personne, pas aux exigences du capital.



8 mars pour l'égalité des droits

Inégalités salariales : on compare, on répare !

Avec la CGT, on revendique :

- la création d'outils performants de mesure des inégalités salariales et professionnelles dans le privé et dans le public ;
- la revalorisation des métiers à prédominance féminine, aujourd'hui dévalorisés et sous-payés ;
- la fin des temps partiels imposés ;
- la revalorisation du Smic et de tous les salaires ;
- la suppression des systèmes opaques d'individualisation des rémunérations ;
- de réelles et fortes sanctions contre les entreprises qui discriminent ;
- le conditionnement de l'octroi des marchés publics à l'égalité salariale ;
- un congé d'accueil de l'enfant de quatre mois pour le second parent ;
- une opération publique de déconstruction massive des stéréotypes de genre dès le plus jeune âge, à l'école, au travail et dans l'ensemble de la société.

Gagner l'égalité, c'est mettre fin au dumping social lié aux différences de rémunérations entre femmes et hommes qui tire tous les salaires vers le bas. Tout le monde y gagne !

On s'organise pour gagner l'égalité salariale

Avec qui/quoi ?

- **Les militant-es de la CGT** dans mon entreprise ou mon administration, ou de mon union locale si la CGT n'est pas présente sur mon lieu de travail
- **Les outils CGT** : le site de référence sur l'égalité femmes-hommes avec des guides, accords types, vidéos, tracts, affiches, etc. = www.egalite-professionnelle.cgt.fr, des formations CGT dédiées

Quels sont mes droits ?

- **Discriminer, c'est illégal !** La loi proscriit les discriminations directes et indirectes, il est interdit de ne pas respecter les principes « À travail égal, salaire égal » et « À travail de valeur égale, salaire égal » ; il est pareillement interdit de pénaliser les femmes pour grossesse, maternité et situation de famille notamment ;
- À partir du mois de juin 2026, toute personne aura le **droit de connaître le salaire moyen des collègues** de sa catégorie à l'embauche ou au cours de la carrière, grâce à la transposition en droit français de la directive sur la transparence des rémunérations (voir ci-contre).

Pour mettre fin aux inégalités de salaire et de carrière, on la joue collectif !

Plusieurs leviers existent pour réparer les injustices :

- Les négociations annuelles obligatoires...
- Les accords égalité femmes-hommes dans les entreprises...
- Les négociations de branche...
- Les recours en justice...

Flashez le code pour voir les détails de ces points et le kit d'action

La transparence sur les rémunérations, un levier pour gagner l'égalité femmes- hommes au travail !

La France doit transposer cette année en droit français **une directive européenne** qui prévoit notamment :

- l'obligation de transparence des rémunérations à l'embauche et pendant la carrière ;
- l'évaluation des inégalités de rémunération ;
- la refonte des grilles des métiers en prenant en compte la notion de valeur égale ;
- le renversement de la charge de la preuve en cas de recours en justice pour discrimination ;
- des sanctions dissuasives pour les entreprises et les administrations qui discriminent.

Ces dispositions changeront la donne en profondeur si l'esprit du texte européen est respecté.

Or, les concertations entre syndicats, gouvernement et patronat font craindre le pire.

Contre une transposition au rabais, la mobilisation de l'ensemble du monde du travail est indispensable !

Retrouvez davantage d'informations sur egalite-professionnelle.cgt.fr

**Revendiquer l'égalité
salariale, c'est revendiquer
l'augmentation
de tous les salaires !**

Kit et manifestation du 8 mars

